ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aides à domicile

Question écrite n° 16015

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des revendications des associations de service à domicile. Celles-ci souhaitent la parité en matière d'exonération de charges sociales et fiscales afin de tendre vers une neutralité des coûts entre les différents modes d'intervention. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en oeuvre à ce sujet et quelle est sa position quant au projet de création d'une convention collective unique dans le secteur des services aux personnes regroupant les conventions collectives de l'aide à domicile et la convention collective des employés de maison.

Données clés

Auteur : M. Jean-Luc Warsmann
Circonscription : Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16015
Rubrique : Professions sociales
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 juin 1998, page 3349